



Reprise de travail apres un AT

Par **anil**, le **28/05/2014** à **01:11**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE

je dois reprendre le travail le 2 juin en mi temps thérapeutique . je me suis presente a mon chef il veut que je repasse a la medecine du travail alors que j'y suis allé le 16 mai. du coup il veut me mettre en congés annuels d office en attendant d avoir le rdv. a t il l droit,
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **28/05/2014** à **18:59**

Bonsoir,

On ignore dans quelles conditions s'est déroulé votre examen du 16 mai, mais au mieux il s'agissait d'une pré-visite de reprise.

On n'est même pas sur que l'employeur en fut avisé ni qu'il ait reçu les conclusions du MDT. Votre employeur a l'obligation d'organiser cette visite de reprise et les délais sont suffisants pour l'obtenir au jour de l'embauche.